



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

DECISION DU MAIRE N°2026/09/01

Prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT et de la délibération s'y rapportant en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire.

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE AVEC NÉGOCIATION – ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION THERMIQUE DE LA SALLE DU LAC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2026/03/16 du Conseil municipal en date 20 mars 2026 portant attribution de délégations au Maire notamment son alinéa 4 :

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le Code la commande publique,

Vu la procédure de consultation passée selon la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 du Code la commande publique,

Considérant les mesures de publicité effectuées : mise en ligne sur la plate-forme de dématérialisation Megalis et parutions dans le journal Le Télégramme (22 et 29) ;

Considérant que la consultation s'est déroulée du 16 juin 2026 au 15 juillet 2026 ;

Considérant le tableau d'analyse des offres établi par ARMOR INGENIERIE (MOE) et le rapport d'analyse des offres établi par la SEMBRIEZH (AMO) ;

Le Maire de GLOMEL,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De retenir les offres des entreprises suivantes pour les lots indiqués ci-dessous :

Désignation du lot		Entreprise retenue		Montant du marché € HT	PSE € HT	Montant total € HT
1	Charpente	RENFOREP	31 rue Alessandro Volta - Espace Phare 33700 MERIGNAC	67 500,00 €		67 500,00 €
2	Etanchéité	SMAC	16 rue de la Retardais 35000 RENNES	125 373,44 €	8 833,73 €	134 207,17 €
3	Plafonds démontables	GUIVARCH PLAFONDS	P.A. des Hautières 22440 TREMUSON	10 888,00 €		10 888,00 €
4	Electricité CFO/CFA	SPIE BUILDING SOLUTIONS	Rue de Cornouaille 56270 PLOEMEUR	69 500,00 €		69 500,00 €
5	Ventilation	SARL MARCEL GILOT	Parc Garen ZA 22110 ROSTRENEN	36 000,00 €		36 000,00 €
						318 095,17 €

ARTICLE 2 : De signer tous les marchés et tous documents s'y rapportant.

ARTICLE 3 : Les sommes nécessaires au financement de ce marché sont inscrites :

Au budget principal de la commune – Exercice 2026 – Chapitre 23

ARTICLE 4 : La présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et porté à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire :

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date d'effet.*

Fait à Glomel, le 29 septembre 2026

Affiché en Mairie le 29/09/2026
Transmis en Préfecture le 29/09/2026
Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Bernard TRUBUILT